

Monsieur le Président,

La réponse de Mme Martel, déléguée inter-régionale, à notre demande de participation, aujourd'hui, d'un représentant du bureau SPiB 1B et de la Délégation Sud-Pyrénées, ne nous satisfait pas.

Année après année, les directions locale et nationale sont incapables de justifier les emplois attribués. Il nous semblait important que la Centrale participe à ce Comité Technique Local pour donner des explications sur leurs arbitrages. Avant que vous répartissiez les emplois au sein de la DRFiP 31, il serait bon de s'assurer du bien fondé des chiffres annoncés.

Renvoyer purement et simplement nos questions au Comité Technique de Réseau n'est pas valable car les organisations syndicales nationales n'avaient pas connaissance du document intitulé «Dossier d'application du projet de loi de Finances 2015 – Volet Emplois » du bureau SPiB 1B.

Cette attitude, de votre part et de la délégation, témoigne une fois de plus de votre conception du "dialogue" dit social, à savoir un mépris assumé des organisations syndicales, plus particulièrement de la CGT, et des personnels.

Nous le savons, vous n'aimez pas que nous caractérisions ainsi votre attitude répétée dans les instances, mais il ne tient qu'à vous et toute l'équipe de direction de changer les choses. C'est notre vœu pour 2015.

N'oublions pas, qu'aujourd'hui, nous sommes réunis dans le cadre du premier Comité Technique Local suite aux dernières élections professionnelles.

Nous souhaitons revenir dans cette instance sur les massacres inqualifiables survenus le 7 janvier et les jours suivants.

La démocratie et la République sont ensanglantées. Nous sommes horrifiés par ces odieux assassinats. Nous sommes meurtris. Notre peine est immense devant la barbarie et la lâcheté.

Elles ont arraché à la vie et au cœur de tous les citoyens de notre pays, dix-sept vies, dix-sept femmes et hommes courageux, connus ou anonymes.

Le 7 janvier, c'est la liberté de penser et de s'exprimer qu'on a voulu assassiner.

Les auteurs de ces attentats barbares ont voulu nous terroriser.

Dès mercredi soir, nous étions tous debout, parce que le courage, la fraternité et la solidarité sont plus forts que les armes.

Parce que la pensée et la plume sont plus forts que les armes.

Quelques heures avant d'être assassiné, Charb avait livré un dessin à la Nouvelle Vie Ouvrière (NVO). Un de ses derniers dessins sera diffusé dans le journal Ensemble, mensuel des adhérents de la CGT.

La CGT a aussi décidé de reproduire le dessin qui a servi à l'affiche CGT du 1^{er} mai 2010.

Vous l'aurez compris, ces journalistes, ces dessinateurs, qui ont collaboré à la presse de la CGT, étaient nos amis, nos camarades.

Citoyens engagés, ils étaient des nôtres, toujours disponibles pour un dessin, une discussion, un verre partagé.

La CGT Finances Publiques 31 leur rend hommage, à sa façon, en insérant deux dessins de Charb dans sa première publication suite à ces événements, en fin de notre dossier relatif à ce Comité Technique Local.

Ces mêmes dessins qui apparaissent et continueront d'apparaître dans nos publications. Tel a été le cas dans notre profession de foi des CAPL pour les dernières élections professionnelles. **Nous n'oublions pas que la direction locale a tenté de censurer, n'ayons pas peur des mots, ce dessin de Wolinski sur notre profession de foi.**

Avant que naisse Charlie Hebdo, *Hara-Kiri* sera interdit pour sa une «Bal tragique à Colombey: un mort». Aujourd'hui, la censure est moins visible, plus sournoise, mais elle est bien là, tout aussi dangereuse pour la démocratie. Économique, elle pourrait passer inaperçue. La tragédie qui a frappé la rédaction de *Charlie* ne doit pas nous faire oublier que ce journal était au bord du dépôt de bilan.

Et puis, il y a la censure des esprits, la censure de la pensée, une autocensure inconsciente contre laquelle il faut résister. **Il n'y a pas de «oui, mais...». Il y a un oui, franc et massif, à la liberté de créer, de penser, d'expression.**

Ils resteront dans nos cœurs, dans nos mémoires : Charb, Cabu, Wolinski, Tignous, Oncle Bernard, Honoré, Elsa Cayat, Mustapha Ourrad, Michel Renaud, Frédéric Boisseau, Franck Brinsolaro, Ahmed Merabet.

Nous voulons aussi nous exprimer sur les actes qui ont suivi l'attentat de "Charlie Hebdo" : actes gratuits et actes antisémites par excellence que nous condamnons tout autant. Là encore, des femmes et des hommes ont péri du fait de leur métier ou de leur appartenance à une communauté. Ils s'appelaient : Clarissa Jean-Philippe, Philippe Braham, Yohan Cohen, Yoav Hattab, et François-Michel Saada.

Nous continuerons à nous battre contre tous les amalgames et les stigmatisations véhiculés par les discours de haine. Nous continuerons à être les porte-parole de la liberté d'expression dans tous les médias. C'est notre rôle de citoyens et de syndicalistes engagés !

Enfin, il est important de rappeler que la législation française concernant la liberté d'expression provient de la Révolution française. L'article 11 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 est assez clair sur le sujet : "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi."

Nous souhaitons soumettre à votre réflexion deux extraits de texte parus le 13 janvier.

Le premier est un extrait d'un communiqué des Syndicats de Journalistes : SNJ – SNJ-CGT et CFDT Journalistes intitulé "Charlie-berté : libérons l'information !" :

"Les syndicats de journalistes (SNJ/SNJ-CGT/CFDT-Journalistes), avec leurs Fédérations FIJ (internationale) et FEJ (européenne), saluent les quelque quatre millions de citoyens qui ont participé aux marches et rassemblements dimanche à

Paris comme dans toute la France, en hommage aux 17 victimes tombées sous les balles des fanatiques, ennemis de la liberté. Nos confrères de Charlie Hebdo ont été touchés par cet énorme sursaut populaire. Il faut désormais que cessent partout les entraves au droit des journalistes de pouvoir critiquer, moquer, pratiquer l'humour en dégoupillant les mines de crayon. Et d'être plus que jamais le poil à gratter contre tous les intégristes, obscurantistes, ennemis de la liberté d'expression, racistes et xénophobes de tout acabit. (...) Rappelons qu'en 2014, 118 journalistes et personnels des médias ont trouvé la mort"

Le deuxième est un extrait d'un article de l'écrivain et chanteur du groupe Zebda, Magyd Cherfi, paru dans le quotidien L'Humanité :

"Après ces meurtres qui n'ont pas assassiné que leurs victimes, après la sidération, l'émotion, nous voilà groggy, chancelants. Chancelants mais pas définitivement éteints. On se contemple vivants et l'on se dit, qu'avons-nous fait de nous-mêmes? De nos proches, de nos voisins, de nos concitoyens. Pourquoi le gouffre? Ce précipice béant? Aujourd'hui, on mesure l'étendue du malentendu. Le prix de l'indifférence, la distance en années-lumière qui nous séparent les uns des autres. Peut-être nous sommes-nous assis trop confortablement sur un socle qu'on croyait commun, solide, éternel? Il s'appelait République et ses trois strapontins du nom de «Liberté, Égalité, Fraternité». On s'est cru protégé par des voyelles mêlées de consonnes, gorgées d'illusions jusqu'à ce qu'elles ne veuillent plus rien dire.

Trois mots maigres à force de fainéantise et de lâcheté intellectuelle, trois mots devenus squelettes, plumes que le vent mauvais du temps qui passe a emportées. Trois mots qu'on a vendus, soldés pour un unique intérêt, la paix. Pas une paix de temps de guerre, une paix toute personnelle, un repos égoïste après abandon de la partie. Moi-même, je me sens de ceux-là. Il y a longtemps, j'étais sur le terrain mais la bagarre était trop ardue, combat de titans contre des géants démultipliés, ces géants s'appelaient: échec scolaire, chômage, famille en perdition, école en déroute, déboussolage intégral, âme en vrac, et cœur en charpie."

Pour conclure nos propos sur ces atroces attentats qui ont marqué notre pays, nous souhaitons saluer ces millions de personnes qui ont battu le pavé partout en France et dans le monde. Nous étions tous debout pour défendre notre République et sa devise "Liberté Égalité Fraternité" à laquelle nous pourrions ajouter la laïcité comme ciment. En effet, **la laïcité est la liberté** individuelle de conscience, la reconnaissance de **l'égalité** des êtres humains, quelles que soient leurs opinions ou leurs croyances et **la fraternité**, parce que c'est aussi une action, un combat de solidarité vis à vis d'autrui.

Avant d'en venir aux sujets pour lesquels nous sommes conviés aujourd'hui, **rappelons que toutes les libertés sont fragiles.**

La liberté d'expression et la démocratie sociale sont en danger. Des camarades subissent des attaques de plus en plus fortes dans leur activité syndicale.

Depuis plusieurs années, l'Association Nationale de Recherche et d'Action

Solidaire (ANRAS), association du secteur médico-social présente en Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, est dans une situation de conflit social majeur.

En juin 2013, dans un climat social délétère, malgré la répression, les camarades ont démontré leur détermination à œuvrer collectivement pour l'intérêt des salariés et des usagers.

L'intersyndicale de l'ANRAS a alors produit un tract unitaire dénonçant la situation, le « parachute doré » du Directeur de l'époque et la gestion désormais dévolue à la Directrice Générale Adjointe. Cette dernière a porté plainte...

En juin 2014, alors que les Délégués Syndicaux Centraux (DSC) CFDT et CFE-CGC ainsi qu'un autre camarade de la CGT étaient placés sous le statut de témoins assistés, les DSC CGT, FO et SUD ont été mis en examen pour avoir revendiqué dans une démarche syndicale digne, juste et responsable, la « paternité » de ce tract intersyndical.

Dès le début, la CGT et les autres organisations syndicales concernées se sont engagées et sont intervenues avec et auprès de ces camarades pour la défense des libertés d'actions et d'expressions syndicales.

Alors que les tribunaux sont dans une situation d'engorgement avérée, cette « justice de classe » semble faire de « l'affaire ANRAS » une priorité absolue et démontre, une nouvelle fois, la volonté d'aller jusqu'au bout de la logique de criminalisation de l'action syndicale !

En effet, ce jeudi 8 janvier 2015, les DSC, mis en examen, viennent de se voir signifier par huissier de justice, à leur domicile, leur convocation au tribunal correctionnel de Toulouse.

A l'heure où le « dialogue social » est de tous les discours, NOUS CONDAMNONS avec la plus grande fermeté cette attitude qui consiste à mettre à mal des individus pour tenter de bâillonner les salariés et leurs représentants engagés à leurs côtés.

Cette attitude à l'égard des syndicalistes, et particulièrement de la CGT, n'est pas nouvelle et tend à prendre de l'ampleur comme le démontre toutes les attaques dont ses représentants sont victimes !

La situation de l'ANRAS s'inscrit dans cette même logique, comme nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises.

Cette situation doit cesser à l'ANRAS, comme ailleurs.

Mais c'est aussi la liberté des femmes qui est attaquée. Ce samedi 17 janvier, la loi sur l'avortement a eu 40 ans. Le combat des femmes, à disposer de leur corps, est un combat permanent.

Le droit à l'avortement est toujours fragile. En Espagne, il a bien failli ne plus exister. Sans les manifestations massives de rue et la solidarité internationale, les femmes de ce pays ne pourraient plus accéder à ce droit.

En France, de nos jours, la loi Bachelot sur l'hôpital dite loi « Hôpital Patients Santé Territoire » entraîne, entre autres, la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les IVG.

Ces fermetures compliquent l'accès à l'avortement et tendent à le réduire

gravement.

Les politiques d'austérité, les réductions de dépenses mettent aussi en péril l'existence des associations qui luttent pour les droits des femmes.

Les mouvements réactionnaires, soutenus par certains responsables religieux, sont à l'offensive, réactivent et développent leurs réseaux. Ils véhiculent et déversent des idées nauséabondes, anti démocratiques, rétrogrades, sexistes, LGBTIphobes. Ils rêvent d'une vision de la famille passéiste et de renforcer encore les inégalités femmes/hommes.

Le gouvernement n'a cessé de reculer devant eux : sur les ABCD de l'égalité, sur les stéréotypes de genre. Il a aussi reculé sur la PMA pour toutes les femmes qui était pourtant une promesse du candidat Hollande.

A contrario, il reste inflexible sur les revendications du mouvement féministe.

L'ensemble de ces circonstances douloureuses ne doit pas nous faire oublier les politiques d'austérité orchestrées par le MEDEF et mises en œuvre par ce gouvernement. Dans les jours et les semaines qui viennent, la CGT appelle ainsi l'ensemble du monde du travail à être dans l'action pour transformer les situations de travail et de vie, et gagner des avancées sociales, dans l'unité la plus large. L'unité ne doit pas se limiter à l'action contre le terrorisme mais viser encore et toujours des avancées sociales pour l'ensemble des citoyens de ce pays.

La CGT appelle à faire obstacle à la nouvelle régression sociale que représente le projet de loi Macron dont l'examen débutera à l'Assemblée nationale le 26 janvier prochain. Elle dénonce un texte qui pourrait se résumer très simplement par « **Réduction des droits pour les salariés, liberté pour les patrons !** », allant de la libéralisation du transport non urbain voyageur par autocar aux professions réglementées, en passant par la remise en cause de la justice sociale et du droit du travail.

Venons-en maintenant aux sujets qui nous réunissent aujourd'hui.

Après avoir boycotté la première convocation du Comité Technique Local, nous sommes présents, non pas pour accompagner ou valider les suppressions d'emplois mais bien pour condamner cette politique purement dogmatique de réduction des dépenses publiques.

Nous avons pris la peine de ne pas rester dans une posture syndicale facile en venant simplement voter CONTRE mais d'analyser, porter la controverse et les revendications des personnels.

Nous n'allons pas développer, à cet instant, notre document de 18 pages qui vous a été remis il y a plus de dix jours, mais **réaffirmer votre responsabilité, aujourd'hui, de répondre aux différents points posés.**

Au delà de ce dossier, se pose clairement la question de **l'organisation des services, de la transparence due aux personnels sur vos choix et sur vos projets autour de la démarche stratégique.**

Les documents complémentaires, que vous avez adressés aux représentants des personnels pour cette deuxième convocation, nous laissent pantois ! Est-il

normal que vous nous communiquiez une fiche sur les droits et garanties des personnels pour cette deuxième convocation alors que c'était un enjeu majeur dès le départ ?

Mais il est vrai que vous n'avez que faire des personnels de catégorie C et B. Les dernières CAPL ont malheureusement démontré la volonté de l'Etat de s'asseoir clairement sur les droits et garanties des fonctionnaires. OUI, nous parlons bien de l'Etat. Nous avons trop souvent tendance à oublier que nous sommes une administration dans un pays, la France, dite la patrie des droits de l'Homme et des Lumières, mise en avant ces derniers jours !

Que dire du détail des suppressions/redéploiements ? Cela n'est pas suffisant ! Faut-il comprendre les redéploiements comme des transferts ou bien n'y a-t-il pas de transfert au titre du PLF 2015 ?

La CGT Finances Publiques 31 n'oublie pas que, derrière ces chiffres, en plus ou en moins, dans la colonne x ou y, il y a, avant tout, des femmes et des hommes qui, chaque jour, accomplissent leurs missions de service public.

Chaque suppression d'emploi est vécue comme un nouveau coup de poignard de la direction. Décision non assumée de la direction locale qui, n'en doutons pas, se cachera derrière les décisions du gouvernement.

N'oubliez pas, Monsieur le Directeur, que vous **avez l'obligation légale d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des personnels.**

Avec ce plan emploi, c'est quand qu'on va où sur les questions de santé? **Pensez-vous sincèrement que les suppressions d'emplois successives, la loi du silence sur la démarche stratégique permettent aux personnels de s'épanouir au travail, de bien dormir toutes les nuits ?**

Sur la sécurité des agents, nous condamnons avec fermeté l'attitude déplorable de certains chefs de service et de la direction en cas d'agression de collègues. Est-il normal que la direction adresse des réponses "bateau" à des collègues qui signalent un manque de respect, une insulte, une provocation par mail de la part d'un contribuable ? Est-il normal que la direction utilise le CHS-CT uniquement comme pompe à fric pour faire du tout sécuritaire à l'accueil de la Place Occitane et ne pas mettre sur la table ces agressions ou incivilités ?

Vous ne voulez sans doute pas que nous nous mêlions de la légèreté avec laquelle la direction s'empare de telles situations ! **Mais Monsieur le Président, la CGT Finances Publiques 31 prendra, dès demain, ses responsabilités pour que vous assuriez la sécurité des personnels et que certains jouent enfin le rôle pour lequel l'Etat les rémunère chaque mois.**

Pour conclure, tout à l'heure, la CGT Finances Publiques appelle les personnels à se rassembler à la Direction à 12h00. Nous vous demandons, d'ores et déjà, de prendre le temps de les écouter et de leur dire la vérité sur vos intentions de dégradation des conditions de travail, de casse du bien commun que sont nos services publics. **Aurez-vous ce courage ?**